Justificatif généré le 03/08/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 03/08/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/7501JAL20230000004129_2023-07-19
N° d'annonce : 7501JAL20230000004129_2023-07-19

HOPIUM

Société anonyme

61/63 rue des Belles Feuilles, 75016 Paris

R.C.S. : Paris 878 729 318

Activité : La gestion, l'exploitation, le développement, la promotion et la communication, sous toutes leurs formes, de toutes activités de conception, production et commercialisation de véhicules électriques, hybrides ou à hydrogènes; l'assistance à la coordination de projets de recherche et développement portant notamment sur le développement de nouveaux véhicules électriques, hybrides ou à hydrogène, de la pile à combustible et ses équipements annexes,de la batterie et autres systèmes permettant la propulsion.

Tribunal de commerce de Paris

Jugement d'ouverture – Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 juillet 2023 désignant : administrateur Selas Spe 03 Partners en la personne de M^{e} Isabelle Didier 67 boulevard Lannes 75116 Paris,, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selarl Argos en la personne de M^{e} Véronique Manié 19 rue Lantiez 75017 Paris,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)